

CHARTRE D'ENGAGEMENT DE GREGORY MEYER, candidat aux élections municipales d'Orléans, EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR) ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

Préambule

Convaincu que l'accessibilité constitue un droit fondamental et une condition essentielle d'égalité, je m'engage, Grégory MEYER, en tant que candidat aux élections municipales d'Orléans, à faire de l'inclusion des personnes à mobilité réduite et des personnes en situation de handicap une priorité de l'action publique locale.

Cette charte traduit une volonté claire : **construire une commune inclusive, accessible à toutes et à tous, sans discrimination.**

Article 1 — Accessibilité de l'espace public

Je m'engage à :

- Garantir la mise en accessibilité progressive et effective de la voirie, des trottoirs, des espaces publics et des équipements municipaux.
- Veiller à la continuité des cheminements accessibles.
- Associer les usagers concernés aux diagnostics et aux priorités d'aménagement.

Article 2 — Bâtiments et services municipaux

Je m'engage à :

- Assurer la conformité des bâtiments publics aux normes d'accessibilité.
- Faciliter l'accès aux services municipaux (guichets, démarches en ligne, accueil adapté).
- Mettre en place une signalétique compréhensible et inclusive.

Article 3 — Mobilité et transports

Je m'engage à :

- Favoriser le développement de transports accessibles.
- Soutenir les solutions de mobilité adaptées (transport à la demande, stationnement PMR).
- Améliorer la sécurité et l'autonomie des déplacements.

Article 4 — Information et communication accessibles

Je m'engage à :

- Développer des supports municipaux accessibles (facile à lire et à comprendre, version numérique adaptée, sous-titrage).
- Garantir l'accès aux réunions publiques et événements municipaux.



Article 5 — Participation citoyenne

Je m'engage à :

- Associer les personnes concernées et leurs représentants aux décisions locales.
- Mettre en place des instances de concertation sur l'accessibilité.
- Favoriser la participation démocratique des personnes en situation de handicap.

Article 6 — Inclusion sociale, culturelle et sportive

Je m'engage à :

- Promouvoir l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.
- Soutenir les associations œuvrant pour l'inclusion.
- Sensibiliser les habitants au respect du handicap et à la lutte contre les discriminations.

Article 7 — Suivi et évaluation

Je m'engage à :

- Mettre en place des indicateurs de suivi des actions en faveur de l'accessibilité.
- Rendre compte régulièrement des avancées auprès des citoyens.
- Inscrire l'accessibilité dans une démarche d'amélioration continue.

Engagement du candidat

Par la présente charte, je prends l'engagement moral et politique de placer l'accessibilité universelle au cœur de mon mandat municipal, afin de garantir à chacun une pleine participation à la vie de la cité.

Fait à : Orléans

Le : 27 février 2026

Nom et signature du candidat : **Grégory Meyer**

